

Circuit court pour les végétaux de déchèteries !

Tontes de gazon, tailles de haies, branchages... déposés dans les déchèteries ou plateformes du territoire deviennent, après un long processus, un engrais naturel pour les agriculteurs locaux et les particuliers. Cette filière locale de valorisation implique que la qualité des dépôts soit irréprochable...*



Environ 20 % des déchets apportés dans les déchèteries sont des végétaux... qui sont de vraies ressources pour nourrir le sol, **à condition qu'ils soient dépourvus de plastiques, métaux, cailloux et autres indésirables !** Sur notre territoire, 90 % des végétaux deviendront du **co-compost pour les agriculteurs** et 10 % du **compost distribué aux habitants** du territoire.

80 agriculteurs co-compostent !

La filière de « co-compostage » fête ses 20 ans cette année ! A ce jour, environ 80 agriculteurs ont choisi d'utiliser ces végétaux comme ressources **pour enrichir le sol de leurs pâturages et prés.**

Le co-compost est un mélange de 50 % de végétaux et 50 % de fumier. Après avoir été broyés, les végétaux sont mélangés au fumier de l'agriculteur, directement sur sa parcelle. L'andain mettra environ 6 mois à se décomposer. Une fois mûr, le produit sera épandu en tant qu'amendement organique.



Les plastiques et autres indésirables jetés dans les végétaux... se retrouvent dans les champs !

Les plastiques, cailloux, objets métalliques que peuvent jeter les usagers dans les végétaux se retrouvent dans les champs ou dans le foin...

Ces indésirables ne se décomposent pas et se retrouvent donc épandus dans les champs alentours. Les conséquences sont nombreuses : les vaches et animaux sauvages peuvent les ingérer, le sol se retrouve pollué pour plusieurs centaines d'années, certains déchets peuvent provoquer des casses de matériel...

Le respect des consignes de tri en déchèterie est donc primordial !

Découvrez le processus [en vidéo](#)

TEMOIGNAGE : *Lionel Malfroy, agriculteur à Sainte-Colombe*

« J'utilise du co-compost depuis de nombreuses années sur toutes mes parcelles. Les avantages sont nombreux : le co-compost permet de remplacer les engrais chimiques, il est concentré en éléments minéraux et organiques, ce qui améliore la fertilité des sols.

Le co-compost est une ressource locale puisque les végétaux proviennent des déchèteries situées à proximité de mon exploitation : un bel exemple de circuit court avec un retour au sol pour les végétaux ! »

Du compost mis à disposition des habitants

10 % des végétaux collectés en déchèterie sont acheminés à la plateforme de compostage, située à Pontarlier.



Cette installation, gérée par Préval, réceptionne les végétaux collectés dans plusieurs déchèteries du territoire, pour les transformer en compost.

Après un processus de 18 semaines, le compost est mis à disposition des habitants dans les déchèteries du territoire. Les habitants peuvent se servir **dans la limite d'1m3 maximum par foyer**, pour permettre au plus grand nombre d'en profiter.

Comment utiliser le compost dans son jardin ?

Le compost est un amendement organique qui s'intègre naturellement au terrain pour le nourrir : il ne peut donc PAS servir pour combler ou remblayer un terrain. Il est indispensable de le mélanger selon les proportions suivantes : 1/3 de compost avec 2/3 de terre.

Des solutions existent pour valoriser ses végétaux à la maison !

Les végétaux sont de réelles ressources pour nourrir le sol. Pour éviter les allers-retours à la déchèterie, il existe de nombreuses solutions pour valoriser les tontes, par exemple : les laisser sur le gazon (technique du mulching), protéger les plantations avec (paillage), les mettre dans son composteur... ou pratiquer l'éco-pâturage avec des moutons par exemple (comme sur le terrain de Préval) !

***Pour que vos végétaux deviennent un compost de qualité,
merci de respecter les consignes en déchèterie !***

(voir page 3)

FILIERE VEGETAUX EN DECHETERIE

Acceptés :

Tontes

Feuillages

Branches de diamètre inférieur à 12cm

Plantes

Refusés :



Plastique



Cailloux, terre



Déchets alimentaires



Litière



**Branches de
diamètre > 12 cm**



**Plantes
invasives**



Souches



Objets métalliques



Cendres, sciure

* Territoire de Préval : CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, CC du Grand Pontarlier, SMCOM, CC du Val de Morteau, CC Pays des Portes du Haut-Doubs, CC du Plateau du Russey, CC du Pays de Maîche, CC Pays de Sancey – Belleherbe